

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 27 février 2024
Convocation du 20 février 2024

N° 2024_02_001

Objet : Agriculture - Convention tripartite de coordination volet 2 (2024-2026) dans le cadre du Plan Alimentaire Inter Territorial (PAiT)

Le 27 février 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à LANAS salle polyvalente Papillon, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Sylvie CHEYREZY, Bernard CONSTANT, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Agnès SOPRANI en remplacement de Jean-Claude DELON

Absents excusés : Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, René UGHETTO

Pouvoirs : Claude AGERON à Luc PICHON, Claude BENAHMED à Guy MASSOT, Jocelyne CHARRON à Sylvie EBERLAND, Guy CLEMENT à Simone MESSAOUDI, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Maryse RABIER à Nathalie VOLLE

Secrétaire de Séance : Jean-Claude BACCONNIER

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 26

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 32

Vote contre : pour : 32 abstention :

Sylvie CHEYREZY, conseillère déléguée à l'agriculture, rappelle que les trois collectivités du sud Ardèche, les Communautés de Communes du Pays des Vans en Cévennes, Gorges de l'Ardèche, Pays Beaume-Drobie ont été lauréates de l'appel à Projet Alimentaire Inter Territorial (PAiT) Ardèche méridionale en 2021.

Les publics cibles ont été et restent : agriculteurs, acteurs économiques et sociaux (transformateurs, restaurateurs, cuisiniers, gestionnaires, hébergeurs...), les élus locaux, les habitants notamment les publics scolaires et les publics défavorisés.

Une attention a été portée à l'articulation avec les programmes et actions des collectivités (Tepos, Petites villes de demain, Convention Territoriale Générale, PAEN, etc).

Les trois intercommunalités ont souhaité poursuivre la dynamique du PAiT AM débutée en 2021 et s'achevant en février 2024. Un nouveau contenu pour les trois années à venir a été défini dans la prolongation des objectifs stratégiques du PAiT définis en 2021, priorisés en 2022 et précisés en 2023.

Ainsi les trois intercommunalités ont été lauréates en décembre 2023 de l'appel à projet « Eau et Climat 2023 » de l'Agende de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC).

Le Projet Alimentaire Inter Territorial Ardèche Méridionale est le 1^{er} PAT soutenu par l'Agence de l'eau RMC.

Cette nouvelle étape du PAiT AM nécessite la concrétisation d'une nouvelle convention entre les trois intercommunalités.

Les objectifs pour ce volet 2 sont :

La préservation et la reconquête du foncier agricole, le maintien des agriculteurs, l'aide à l'installation de nouvelles exploitations

- La mise en cohérence des enjeux de protection de l'environnement avec les pratiques agricoles, de la préservation de la ressource en eau et de la préservation des sols. Travailler de manière opérationnelle sur les démarches d'adaptation de l'outil productif au changement climatique
- La mobilisation des acteurs et des consommateurs aux changements de pratiques alimentaires et professionnelles au travers d'actions centrées notamment sur l'approvisionnement de la restauration collective et l'éducation alimentaire des produits locaux et biologiques
- La garantie de l'accès de tous à l'alimentation ainsi que l'insertion et la réinsertion par les métiers de l'alimentation et de l'agriculture, y compris la restauration collective

Les moyens mis en œuvre :

Pour mener à bien les missions du PAIT AM, les partenaires s'engagent à prendre en charge un poste d'animation à hauteur d'1 ETP sur 3 années (du 1^{er} mars 2024 au 1^{er} mars 2026) et ce avec la logistique nécessaire ainsi que des prestations externes en lien avec le champ de l'alimentation.

Le portage de ce poste sera effectué par la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie et sera basé physiquement dans les locaux de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie à Joyeuse.

Ses missions seront mises en œuvre au profit de l'ensemble des communautés de communes concernées par la convention.

Les bureaux d'études ou prestataires seront missionnés par la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie en accords avec les deux autres intercommunalités pour mener à bien ces prestations externes.

La Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie en assurera le suivi opérationnel, administratif et financier.

Le budget global s'élève à 374.403 € pour les 3 années, les cofinancements sont apportés par :

l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) 215.741,05 €

l'ETAT 50.000 € par l'intermédiaire de la *Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat 2024* (SNANC).

Le SICTOBA, sur le financement Fond Vert dans le cadre d'une prestation de partenariat à hauteur de 33.101 €

La part d'autofinancement total du projet s'élève à 75.560,95€ et sera répartie à charge égale entre les 3 partenaires, soit un coût estimé (*dans l'attente de la validation de la-SNANC-*) de 8.395,66 € par an et par intercommunalité.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer la prolongation du dispositif PAiT,

Dit que la Communauté de Communes Beaume-Drobie sera confirmée comme cheffe de file concernant le portage administratif et financier du PAiT Sud Ardèche afin qu'elle puisse au nom du groupement, entamer les démarches nécessaires pour la mobilisation des financements adéquats.

Le Conseil, entendu l'exposé du Président et après délibéré,

A l'unanimité, des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 007-200039808-20240227-2024_02_001-DE

SLOW

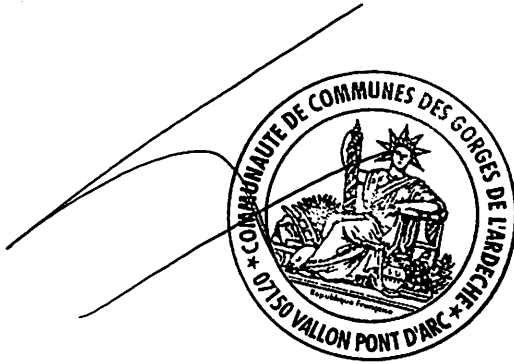
Approuve les modalités de partenariat et de mise en œuvre techniques et financières entre les différentes parties,

Approuve la participation financière pour la mise en œuvre du PAIT,

Autorise le Président à signer la convention tripartite PAIT 2024-2026 ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne mise en place du dispositif,

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

Jean-Claude BACCONNIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a surname.